



## Formulaire d'inscription et conditions – programme 2010-11

Un formulaire par enfant à retourner à la Bulle d'Air, ch. du Pommier 14, 1218 Gd-Saconnex, fax 022 788 36 26

J'inscris mon enfant à l'atelier suivant :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Eveil musical                  | <input type="checkbox"/> Un orchestre tropical   |
| <input type="checkbox"/> Musique, jeux et créativité    | <input type="checkbox"/> Musique collective d'Afrique  |
| <input type="checkbox"/> Solfège et créativité musicale | <input type="checkbox"/> Musique et mouvement  |
| <input type="checkbox"/> Rythmes et percussions         | <input type="checkbox"/> La musique en dansant   |
| <input type="checkbox"/> Atelier vocal                  | <input type="checkbox"/> Piano <input type="checkbox"/> Flûte à bec <input type="checkbox"/> Guitare |

Lieu:    Grand-Saconnex    Carouge  
           Nyon – Musée du Léman

Jour: \_\_\_\_\_ Heure: \_\_\_\_\_ Tranche d'âge: \_\_\_\_\_

Nom de famille de l'enfant: \_\_\_\_\_

Prénom de l'enfant: \_\_\_\_\_  fille    garçon

Date de naissance   jour: \_\_\_\_\_   mois: \_\_\_\_\_   année: \_\_\_\_\_

Nom complet du/de la représentant/e légal/e: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

N° postal: \_\_\_\_\_   Lieu: \_\_\_\_\_   Pays: \_\_\_\_\_

Tél. privé: \_\_\_\_\_   portable mère: \_\_\_\_\_

          prof.: \_\_\_\_\_   portable père: \_\_\_\_\_

          autre: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

mon enfant est nouveau    mon enfant est inscrit à la Bulle d'Air depuis: \_\_\_\_\_

j'ai la carte Gigogne (prière de joindre une copie de la carte)

j'ai un autre enfant inscrit à la Bulle d'Air pour l'année 10-11, nom de l'enfant: \_\_\_\_\_

Lieu et date: \_\_\_\_\_

Signature du/de la représentant/e légal/e: \_\_\_\_\_

Par ma signature, je soussigné/e déclare avoir pris connaissance des conditions (page suivante) et m'engage à m'y conformer. Je confirme également que mon enfant est au bénéfice d'une assurance RC et accidents.



## Conditions

### Comment s'inscrire

L'inscription se fait pour l'année et est valable pour les années scolaires genevoise et vaudoise en cours.

Le secrétariat vous renseignera sur les disponibilités des ateliers. L'inscription, qu'elle soit définitive ou en liste d'attente, se fait au moyen du formulaire qui se trouve sur [www.labulledair.ch](http://www.labulledair.ch). Ce formulaire peut également être envoyé par le secrétariat sur demande. Une inscription par téléphone ou par messagerie n'est pas définitive.

L'inscription devient définitive une fois que le formulaire d'inscription signé est reçu par le secrétariat. Une confirmation ainsi qu'une facture seront alors envoyées.

Sans ce formulaire, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Les inscriptions sont prises tout au long de l'année dans la mesure des places disponibles.

L'enfant participe au même atelier toute l'année, sauf arrangement exceptionnel, afin de lui assurer une intégration harmonieuse.

### Changement de situation

Tout changement de coordonnées (adresse électronique, téléphone, adresse privée, etc) est à annoncer au secrétariat dans les plus brefs délais.

### Participation de l'adulte accompagnant

L'adulte accompagnant participe avec l'enfant jusqu'à l'atelier « 4/5 ans. »

### Enfant handicapé

L'inscription d'un enfant avec un handicap se fait sur la base d'un entretien préalable des parents ou éducateurs référents avec la directrice de la Bulle d'Air.

### Modalités de paiement

Le paiement des ateliers s'effectue trois fois par an, à chaque nouveau trimestre administratif.

Trimestres de paiement:   1. Du 13 septembre 2010 au 11 décembre 2010  
                                  2. Du 13 décembre 2010 au 26 mars 2011  
                                  3. Du 28 mars 2011 au 25 juin 2011

Une réduction de 10 % est accordée aux frères et sœurs d'un enfant inscrit (non-cumulable avec la carte Gigogne).

La carte Gigogne permet une réduction de 10 % par enfant sur présentation de la carte.

En cas de difficulté financière des facilités de paiements sont envisageables.

### Tarif des ateliers

Les tarifs en vigueur pour les ateliers se trouvent dans le programme ainsi que sur le site Internet. Le prix est dégressif en fonction de la date d'inscription en cours de trimestre.

La participation d'un enfant accompagnant exceptionnellement un autre enfant à un atelier est facturée CHF 25 (ou CHF 35 selon l'atelier), sous réserve de l'accord préalable de l'animateur.

### Taxe annuelle d'inscription

La taxe d'inscription annuelle est de CHF 65 par famille. Elle est dégressive dès le 2<sup>e</sup> trimestre pour les inscriptions en cours d'année. En cas de désistement cette taxe n'est pas remboursée.

### Condition de désistement

Un désistement doit être annoncé par écrit (lettre, fax, ou message électronique) le plus tôt possible, mais au moins 15 jours avant le début du trimestre administratif suivant. Tout désistement hors délai sera facturé CHF 100.

Tout trimestre entamé est dû dans sa totalité, même si l'enfant n'a pas participé à l'atelier.



### **Absences**

Pour des raisons d'organisation, toute absence d'un enfant – quel qu'en soit le motif – est à signaler au secrétariat avant l'atelier. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence du participant, sauf sur présentation d'un certificat médical pour l'enfant (ou l'adulte dans le cadre d'une formation adulte) justifiant une absence supérieure à 4 ateliers.

### **Séances d'essai**

Dans le cas d'une inscription tardive, la Bulle d'Air permet une unique séance d'essai-découverte gratuite dès la rentrée des vacances d'octobre pour l'année en cours.

Elle ne peut avoir lieu que dans un atelier pouvant accueillir un enfant supplémentaire, par contre elle ne garantit pas cette place. En effet, toute inscription fixe, donc payée, est en tout temps prioritaire sur une séance d'essai.

### **Semaines portes ouvertes**

La Bulle d'Air organise plusieurs fois par année des semaines portes ouvertes. Les dates sont publiées sur le site Internet.

### **Annulation d'un atelier**

La Bulle d'Air se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre minimum d'enfants (4) n'est pas atteint ou pour toute autre raison indépendante de sa volonté. En cas d'annulation d'un atelier, celui-ci sera remboursé dans sa totalité.

### **Vacances et jours fériés**

Les ateliers annuels n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires en vigueur dans le canton de Genève ou dans le canton de Vaud, ni pendant les jours fériés officiels (Jeûne genevois ou Jeûne fédéral, 1<sup>er</sup> mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte).

Avril 2010